

CANADA.

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner — SALUT :

PROCLAMATION.

W. STUART EDWARDS,
Pour le sous-ministre de la
Justice, Canada.

VU que l'Empire Britannique étant en guerre pour défendre les droits et les libertés injustement attaqués et remplir des engagements solennels, il est à propos que le peuple du Canada ait l'occasion de faire une déclaration publique et solennelle de soumission aux volontés de Dieu Tout-Puissant et le prier de le diriger.

EN CONSÉQUENCE, par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous proclamons et déclarons par Notre présente proclamation que le dimanche, trentième jour de juin de la présente année, sera fixé pour être, par tout le Dominion du Canada, un jour d'humble prière et d'intercession auprès de Dieu Tout-Puissant en faveur de la cause entreprise par l'Empire Britannique et les Alliés et pour ceux qui offrent leur vie pour cette cause et en faveur d'une paix prochaine et durable;

ET Nous invitons tous Nos féaux sujets par tout le Canada à observer le dit jour pour ces dites fins.

De ce qui précède Nos féaux sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner sont par les présentes requis de prendre connaissance et d'agir en conséquence.

EN FOI DE QUO
Patentes, et
da. TÉMOIN
ler, Victor-
d'Hartingto
baron Caver
ley, chevalie
membre de
grand-croix
et de Saint-
royal de Vi
chef de Not

A Notre Hôte
ce VINGT-DEU
mil neuf cer

LES



la suit
rale c
Weel

a profité de l'
Son Eminence,
curieuse, semb
sujet de la po
patch souligne
le monde, dont
millions et den